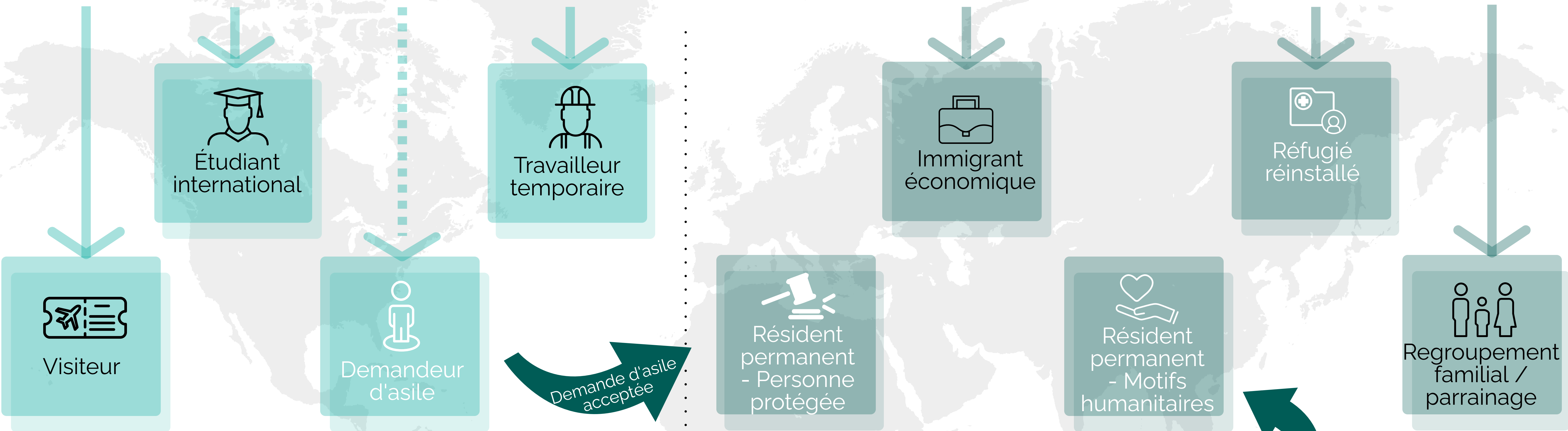


COMPRENDRE LES STATUTS D'IMMIGRATION AU CANADA

1. Toute personne étrangère qui souhaite résider au Canada doit détenir un statut de résident valide, soit un **STATUT TEMPORAIRE** ou un **STATUT PERMANENT**. Ces statuts se déclinent en plusieurs catégories : la demande se fait généralement depuis l'étranger ; il est parfois possible de passer d'une catégorie à une autre.



2. Toute personne qui demeure sur le territoire canadien après l'expiration de son statut se retrouve **SANS STATUT** et risque de faire l'objet d'une mesure de renvoi. Dans certains cas, des démarches de régularisation de son statut sont possibles.

3. À certaines conditions, tout résident permanent peut devenir un **CITOYEN CANADIEN** par naturalisation.

Légende:

Migration volontaire

Migration forcée

↓

Demande de statut depuis l'étranger

Transition possible d'un statut à un autre

Expiration du statut temporaire

Demande de statut à la frontière du Canada

Cette infographie a été réalisée avec la précieuse collaboration de **Janet Cleveland**, chercheure sur les droits et la santé des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sans statut de l'Institut Universitaire SHERPA et **Geneviève Binette**, avocate et coordonnatrice du Comité d'Aide aux Réfugiés.